~~N.o 22~~

~~[illegible]~~

n.o 23.

Parietaux arrachés dans un accouchement naturel.

il n'i a malheureusement que trop d'exemples de pareilles mutilations, mais je crois qu'il y en a peu ou les foetus ainsi mutilés en soient revenus; on juge au premier coup d'oeil de l'enormité de la plaie, et de l'importance de l'organe lezé; cela sert à prouver les ressources de la nature dans les cas les plus desesperés, lors même qu'elle n'est secourue que par des mains etrangeres.

quelcun fut appellé pour accoucher une jeune femme en travail de son premier enfant, depuis douze heures; il se presentoit naturellement, l'accoucheur decida que la tete etoit enclavée, il prit en consequence un crochet double, l'imprima fortement sur la suture lambdoïde, et agit avec tant de violence, qu'il arracha les deux parietaux, le foetus ebranlé suivit cette mutilation, l'accoucheur le croiant mort ne lui donna nul secours et s'en alla.

la sage femme du lieu et d'autres femmes, qui prirent l'enfant pour l'ensevelir, s'apperceurent qu'il donnoit encore quelques signes de vie, leurs premier soin fut de le rechauffer et de lui faire avaler un peu de vin sucré,

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 29 d. 1 n°2

elles laverent ensuite la plaie avec du vin chaud, et la nettoierent du sang caillé dont elle etoit innondée; ce topique causa de la douleur à l'enfant, et lui fit pousser des cris. le sang mis avec plus d'impetuosité fit gonfler le cerveau et soulever la dure-mere que le crochet avoit epargnée; ce qui fit dire à ces femmelettes que la toilette n'etoit pas offensée

elles releverent les lambeaux pendans de leur chevelu pardessus la dure-mere et les ajusterent de maniere qu'ils recouvraient exactement cette membrane, elles les assujettirent ensuite avec des compresses et un beguin trempés dans du vin chaud. l'enfant fut mis ensuite au berceau et dormit.

il reprit assez de vigueur pour etre en etat de teter le lendemain, il ne vomit point, il rendit le meconium par les voies ordinaires, il teta plus abondament les jours suivans.

la sensibilité de la mere, qui craignoit que son ~~fils~~ enfant ne perisse a la levée du premier appareil, cette sensibilité dis-je le fit differer jusqu'au cinquieme jour, les compresses que la suppuration avoit detachées tomberent d'elles memes, les lambeaux de la peau qui avoient deja contractés de legeres adherences avec la dure-mere resterent en place, on continua le meme traitement. la mere voulut toujours presider aux pansemens, elle en eloignoit le plus qu'elle pouvoit, les femmes qui en etoient chargées n'osoient enfreindre ses ordres, on ne pansoit que rarement. la cure ne fut traversée par aucun accident, cette plaie enorme fut cicatrisée dans l'espace

de trois mois.

L'enfant fut en etat d'etre sevré au bout d'un an, je le vis en 1768, il avoit alors huit ans, il est fils d'un marechal de la paroisse de Rosiere en Comté Diocese de Besançon. ses parens me raconterent le fait tel que je viens de l'exposer, ils me montrerent les parietaux arrachés, qu'ils conservoient dans une boete. j'examinai la tete de cet enfant, comme elle avoit eté en partie desossée dès le moment de la naissance, le cerveau privé de ~~cette~~ ces barieres s'est allongés aux depens des meninges et des tegumens vers le sommet et les parties laterales ~~de latterales~~ de la tete, qui a pris une forme irreguliere et plus grosse que dans l'etat naturel, cet excès n'influe cependant en rien sur le temperament, ni sur les fonctions, l'enfant est tres vigoureux et jouit de tout ses sens.

Le hasard paroit avoir saisi toutes les indications, la plaie demandoit une prompte reunion, on ecarte d'abord pour l'obtenir tout les corps etrangers, c'est à dire les trombus de sang, qui par leur poids, leur sejour et leur depravation, auroient pû produire tout les desordres, dont ils sont susceptibles: on evite les sutures, ou pour mieux dire on n'i pense pas: elles ne pouvaient avoir ici que de mauvais effets, parce qu'en tenant les lambeaux de la peau trop rapprochés, elles auroient fermés les issuës au pus, et causé son sejour entre les tegumens et la dure-mere, où il ne pouvoit qu'etre tres nuisible, au lieu qu'il s'echappoit librement par les levres de la plaie

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

que rien ne contraignoit: enfin on se contente d'un remede tres commun, mais qui paroit analogue, en ce qu'il favorise la nature, qui opere heureusement dans un sujet aussi tendre, et aussi cruellement mutilé.

Si le cas fortuit triomphe d'une plaie de cette nature, que n'a-t-on pas lieu d'esperer d'une conduite eclairée. il faut la puiser dans les travaux de l'academie, non seulement sur l'objet present, mais encore sur la maniere de desenclaver la tete du foetus, quand elle est veritablement enclavée, guidés alors par le flambeau de l'art on saura éviter de pareilles mutilations, et y remedier avec discernement quand malheureusement elles arriveront.

Maignot corresp. de l'acad. Roy. de chirur.

Raufonniere le 19 8bre 1775